

Octobre 2022

NOTE

Comité syndical du 17 octobre 2022

Le Comité syndical du 17 octobre est dédié au Débat d'Orientations Budgétaires.

1.	Délibération – Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 30 septembre 2022 ...	2
2.	Délibération – Débat d'Orientations Budgétaires.....	2
	Synthèse.....	2
1.	Les orientations budgétaires en matière de dépenses.....	3
2.	Les ressources financières prévisionnelles du Syndicat.....	8
3.	Focus sur les ressources humaines du Syndicat	11
4.	Focus sur la gestion de la dette	11
3.	Point d'information – Liste des actes signés par délégation.....	11

Le prochain Comité syndical aura lieu le 17 octobre 2022 à 17h00 dans les locaux de Sénéo au 304 rue Paul Vaillant-Couturier, 92000, Nanterre.

Les points prévus à l'ordre du jour sont les suivants :

1. DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Sujet présenté par Mme FISCHER

Le procès-verbal de la séance précédente du Comité est envoyé à l'ensemble des délégués afin que ces derniers puissent formuler leurs commentaires éventuels.

Le règlement intérieur prévoit que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance suivante. Les rectifications éventuelles à apporter au PV sont enregistrées au PV de la séance en cours. Les élus qui refuseraient le PV doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le PV de séance.

2. DELIBERATION – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sujet présenté par M. BULTEAU

Par application du décret n°2016-841, Sénéo a l'obligation d'établir un Rapport d'Orientation Budgétaire, dit ROB. Celui-ci doit présenter les orientations pour l'année à venir, en termes de dépenses et de recettes, tout en donnant une vision prospective pluriannuelle, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ce rapport doit également présenter la structuration de l'effectif, ses évolutions et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Synthèse

Les orientations budgétaires pour 2023 traduisent la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques du mandat : réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement, amélioration de la notoriété du Syndicat, accent sur la transition écologique et l'éco-citoyenneté. Ces politiques seront financées par la part collectivité instaurée sur le tarif de l'eau. Cette part collectivité sera stable, malgré l'inflation, et générera des recettes qui atteindront en 2023 leur rythme de croisière, après une phase de montée en puissance en 2022.

Les engagements de dépenses d'investissement nouvelles seront en légère baisse, car 2023 sera en partie consacrée à la réalisation de projets déjà engagés en 2022, tels que la réhabilitation du réservoir de 5000 m³. L'activité sera forte malgré tout, notamment consacrée aux études destinées à préparer les travaux des années futures. La forte hausse des coûts de nombreuses matières premières pèsera également sur les dépenses du Syndicat.



Enfin, ce ROB traduit un changement de calendrier et de méthode dans la préparation budgétaire de Sénéo. Cette année, le Budget Primitif (BP) sera adopté avant le 31 décembre. Il ne comprendra donc pas le report des excédents de l'exercice 2022. Ces derniers seront intégrés par le vote d'un Budget Supplémentaire au printemps 2023. L'intégration de ces reports, qui devraient être nettement excédentaires, dégagera alors des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires.

1. Les orientations budgétaires en matière de dépenses

La politique de gestion patrimoniale

2023 sera une année de pleine mise en œuvre de la politique patrimoniale du Syndicat. En effet, certains projets majeurs initiés en 2022 se poursuivront en 2023, alors que de nouvelles opérations démarreront au cours de l'année. Des études préalables au démarrage des principaux travaux des années 2024 et 2025 seront lancées en 2023.

Les principales opérations proposées au titre de la gestion patrimoniale sont les suivantes :

- La réhabilitation du réservoir de 5 000 m³, située sur l'usine du Mont Valérien – Cette opération a débuté en 2022, et se prolongera sur la majeure partie de l'année. Une enveloppe de 1 200 k€ est prévue sur 2023 dans le cadre de cette opération,
- Le renouvellement et le dévoiement des conduites en DN 800 mm et 300 mm au niveau du rondpoint des Bergères à Puteaux. Les phases 1 et 2 ont été réalisées en 2022 et la phase 3 se déroulera en 2023. Une enveloppe de 1 150 k€ est prévue sur 2023 dans le cadre de cette opération,
- Le démarrage du projet de sécurisation de nos sites, avec notamment un volet de renforcement des clôtures et des points d'accès à l'eau potable, pour 1 200 k€,
- La réalisation de « petits » travaux de Génie-Civil sur l'usine du Mont Valérien et sur les sites extérieures (réservoirs, galeries, chambres), pour 850 k€,
- La poursuite des études de sol sur l'usine du Mont Valérien – budget global de 310 k€ à engager sur 2023,

Les principales études en préparation des travaux des années ultérieures sont les suivantes :

- Renouvellement des conduites de la route des Fusillés de la Résistances sur Suresnes / Nanterre / Puteaux – budget d'investigations et d'études de 400 k€,
- Sécurisation des transferts d'eau entre la partie Suresnes et la partie Nanterre de l'usine – budget d'investigations et d'études de 630 k€,
- Etudes pour la réhabilitation du réservoir de 7 000 m³ supérieur - budget d'investigations et d'études de 120 k€,
- Etudes pour la réhabilitation du réservoir de 12 000 m³ - budget d'investigations et d'études de 460 k€.

Ces projets constituent les grandes masses du programme de travaux de Sénéo pour 2023. Il faut y ajouter l'ensemble des opérations de plus petite taille que le Syndicat devra réaliser dans l'intérêt de son patrimoine.

Le budget global, au titre de la gestion patrimoniale, est le suivant :

Politique de gestion patrimoniale	Engagements prévus en 2023 (€)
Installation de production et de stockage	4 790 000
Conduites de transport d'eau brute et d'eau potable	2 040 000

Politique de gestion patrimoniale	Engagements prévus en 2023 (€)
Travaux sur les bâtiments administratifs	720 000
Etudes générales et patrimoniales	520 000
Total	8 070 000

Budgétairement en 2023, les opérations liées à la gestion patrimoniale de Sénéo représentent 8 070 k€.

L'amortissement du patrimoine

La dotation aux amortissements pour l'année 2023 est estimée à 1,3 M€.

Cette dotation sera en partie compensée par la reprise des subventions d'investissements perçues les années passées, pour un montant estimé d'environ 350 k€. L'amortissement net du patrimoine représentera donc une charge nette proche de 950 k€.

Les travaux à la demande de tiers

Les dépenses prévues

Sur 2023, des opérations majeurs, réalisées à la demande de tiers, se poursuivront :

- La réalisation des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Asnières et Colombes - budget global de 16,5 M€, dont 4,5 M€ à engager sur l'année 2023. Le tiers demandeur est le CD 92,
- Le dévoiement d'une partie des réseaux de la route du bassin n°6 du port de Gennevilliers (HAROPA), dans le cadre du projet d'implantation d'une unité de méthanisation par le SYCTOM - budget travaux et études de 780 k€. Le tiers demandeur est le SYCTOM. Ce dernier prendra en charge une partie des travaux,
- Les études pour le dévoiement des réseaux AEP et la modification de la galerie technique Arago pour permettre le projet de requalification de la RD 914 (boulevard de la défense) au niveau du rond-point Arago - budget d'étude pour 2023 estimé à 330 k€. Le tiers demandeur est le CD 92.

Les études de faisabilité pour les dévoiements liés à la construction des ouvrages de la ligne 15 Ouest par la Société du Grand Paris - budget d'étude pour 2023 estimé à 150 k€. Le tiers demandeur est la SGP.

Budgétairement en 2023, les opérations pour le compte de tiers représentent 6 730 k€.

Les recettes attendues de la prise en charge de certaines opérations par les tiers

Bien que ce ne soit pas le cas de la principale opération réalisée à la demande d'un tiers (les dévoiements liés au tram T1), certains travaux sont financièrement pris en charge par le demandeur, via un mécanisme de refacturation par le Syndicat.

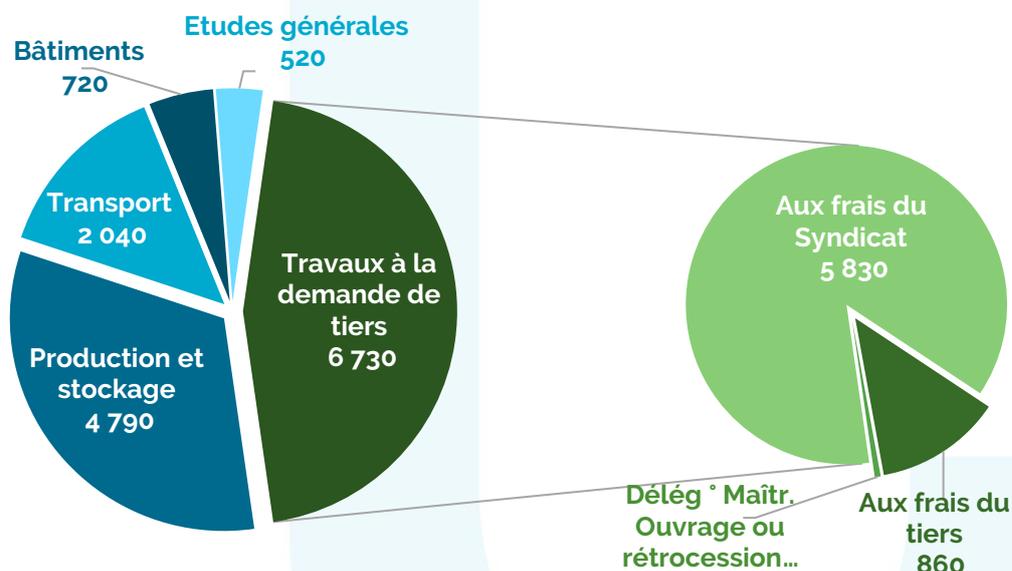
Dans ce cadre, une recette estimée à 1 M€ est attendue, composée des remboursements des opérations de 2023 et de la fin des remboursements de 2022.

Le bilan des opérations à la demande de tiers

Concernant les études et travaux réalisés à la demande de tiers, les orientations budgétaires pour 2023 sont les suivantes :

Travaux à la demande de tiers	Engagements prévus en 2023 (€)	Recettes prévues en 2023 (€)
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du Syndicat	5 830 000	250 000
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du tiers	860 000	750 000
Opérations réalisées par un tiers pour le compte du Syndicat (DMOA ou rétrocession)	40 000	
Total	6 730 000	1 000 000

Synthèse des dépenses d'investissement prévisionnelles de Sénéo en 2023 (en k€)



Le contrôle et le pilotage de la DSP

Le travail de contrôle et de pilotage régulier de la délégation, tant sur les aspects contractuels que sur les aspects techniques, se poursuivra en 2023. Des audits spécifiques pourront également être menés sur certains sujets. Au total, une enveloppe de 350 k€ est prévue.

La transition écologique et l'éco-citoyenneté

L'année 2022 a démontré que les services de l'eau, comme Sénéo, doivent répondre aux défis de la gestion de l'eau en garantissant une eau de qualité via la protection des milieux et en économisant la ressource en eau

Pour atteindre ces objectifs, Sénéo porte une politique volontaire de préservation de la ressource en eau et de sensibilisation à l'environnement. En effet, chaque citoyen, en veillant à ses gestes quotidiens, pourrait économiser jusqu'à 30 % de sa consommation domestique et réduire sa source de pollution significativement.

Le parc éco-pédagogique « Le Jardin de Valérien » accueille prioritairement les scolaires (cycle 2 et 3) et les centres de loisirs gratuitement de mars à novembre. Sénéo propose un programme pédagogique animé par des professionnels de l'éducation à l'environnement pour sensibiliser les écocitoyens de demain en leur permettant de vivre une expérience sensible de la nature.

La programmation « Les 4 saisons de Valérien » offre aux familles la découverte du parc au rythme des saisons lors de demi-journées d'animations le week-end. D'autres animations spécifiques seront proposées lors de temps forts identifiés permettant d'accueillir un large public (ex : journée de l'environnement, journée de l'eau, etc.). Sénéo portera une attention particulière aux citoyens en situation de précarité économique et sociale en organisant des demi-journées de « Vacances au Jardin de Valérien » en partenariat avec les CCAS et les acteurs locaux des quartiers.

Avec cet aménagement pédagogique, le Syndicat s'engage aussi à une exemplarité dans ses pratiques de gestion de ses sites. Les actions de Sénéo visent à proposer des milieux plus favorables au développement et à la préservation des écosystèmes comme l'atteste l'obtention du label Ecojardin. La réalisation d'inventaires de la biodiversité et les programmes de sciences participatives permettront de suivre l'évolution dans le temps des espèces animales et végétales caractéristiques du jardin de Valérien, et ainsi apporter des éléments quantifiables aux mesures de gestion écologique entreprises. Ces différentes actions sont l'occasion d'organiser des animations à destination du grand public et des scolaires et permettent de créer un support de sensibilisation vivant.

Ces axes se déclineront selon les actions suivantes, pour un total de 112 k€ :

- Animations de journées spéciales pour les familles : 20 k€
- Animations scolaires et centres de loisirs (environ 130) : 40 k€
- Aménagement du potager partagé : 3 k€
- Gestion de la ruche pédagogique : 4 k€
- Inventaires biodiversité et sciences participatives : 10 k€
- Fournitures d'entretien et de petit équipement : 5 k€
- Ajout de végétaux, installations, équipements : 10 k€
- Remplacement de mobiliers, végétaux, installations en cas de vols, de dégradations et impact du changement climatique (gel, sécheresse) : 15 k€
- Prestations de nettoyage et d'entretien quotidien : 5 k€

De plus, **le projet d'installation de toilettes sèches**, toujours en négociation pour l'obtention des autorisations avec le service urbanisme de la ville de Nanterre, reste inscrit aux orientations budgétaires de 2023. Ce projet, pilote technique et administratif intéressant le Département des

Hauts-de-Seine et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a été proposé à l'obtention d'une subvention de 10 000€ auprès de la région Ile de France. **Il reste donc inscrit aux orientations pour un budget de 35 k€.**

Le budget total des actions environnementales reste donc stable par rapport à 2022, autour de 150 k€.

La coopération et la solidarité internationales

Chaque année, Sénéo soutient des actions de coopération et de solidarité internationale.

En 2023, les orientations budgétaires relatives à cette politique se composent d'un montant d'environ 50 k€.

La communication

Pour l'année 2023, l'objectif est de poursuivre les actions mises en place en 2022 en application de la stratégie de communication délibérée en 2021. Le déploiement et le renforcement des outils existants va continuer dans le but d'accroître l'image de marque de Sénéo.

Il a été identifié plusieurs actions à poursuivre :

- Renforcement de la présence sur les réseaux sociaux : construction et mise en place d'une stratégie éditoriale plus claire, plus centrée sur des cibles identifiées.
- Rayonnement de l'institution « Sénéo » : participation à des salons institutionnels, intégration dans les « grands services urbains », Goodies VIP, festival, podcasts, etc.
- Connaissance du service public de l'eau : Reconnaissance des compétences métier avec la diffusion de vidéos métier, goodies grand public, événements communaux (partenariats), etc.

Ces axes d'actions se déclineront comme suit, pour un total de 290 k€, contre 262 k€ en 2022 :

- Production graphique et outils pédagogiques : 60 k€
- Prestations audiovisuelles : 20 k€
- Animations digitales : 20 k€
- Relation presse et contenu rédactionnel : 20 k€
- Infogérance, reporting et conseil sur le site internet : 10 k€
- Évènementiel : locations, droits de passage et servitudes diverses 40 k€ et coordination : 5 k€
- Publicité, publications, relations publiques (dont goodies et impressions) : 45 k€
- Fournitures d'entretien et de petit équipement : 2 k€
- Cotisations aux organismes sociaux pour les artistes et auteurs : 5 k€
- Déplacements, missions et réceptions (dont traiteur) : 10 k€
- Participation congrès, séminaires : 25 k€
- Podcasts, collections thématiques : 20 k€
- Logiciel de montage vidéo PlayPlay : 8 k€

Une administration nouvelle

Dans un contexte où Sénéo souhaite formaliser ses valeurs et ses méthodes, afin de capitaliser sur ses talents et pour fidéliser son équipe, il est prévu d'organiser des temps en interne de formations spécifiques (mode de travail, journées de réflexion collectives) ainsi que des sessions de formations au management innovant.

D'autre part, afin de répondre aux obligations de l'employeur, il est prévu de lancer plusieurs missions d'accompagnements afin de formaliser tous les documents relevant des thèmes de la santé/sécurité au travail et de la maîtrise des risque psycho-sociaux.

Enfin, dans une approche plus globale, il sera mené un projet d'aménagement de l'accueil du Syndicat selon les axes suivants : sécurisation des agents (gestion des entrées/sorties), image de marque de l'entreprise et création d'un coin reprographie.

Pour tout cela, il est demandé une enveloppe prévisionnelle de 45 k€ (dont 18 k€ pour l'aménagement de l'accueil).

2. Les ressources financières prévisionnelles du Syndicat

Les recettes tarifaires – la part collectivité sur le prix de l'eau

Pour la première année, Sénéo perçoit une part collectivité, appliquée sur la facture d'eau auprès de tous ses usagers.

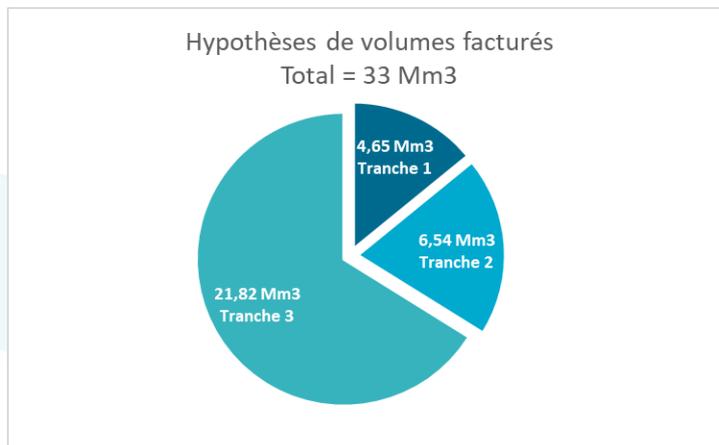
Le montant de cette recette dépend de 4 facteurs principaux :

- 1) La **grille tarifaire**. Pour rappel voici la grille tarifaire adoptée lors du Comité du 6 décembre 2021 :

Tranche de consommation	Part collectivité Sénéo (€/m ³)
0 – 120 m ³	0,20
121 – 600 m ³	0,30
> 600 m ³	0,40

Les orientations budgétaires reposent à ce stade sur une stabilité des tarifs.

- 2) Les **volumes facturés par tranche**. Les consommations de l'année 2022 ne sont pas encore connues mais, sur les 8 premiers mois de l'année, les volumes livrés au réseau sont légèrement supérieurs à ceux de 2021 (+ 2%), du fait d'un été particulièrement chaud et sec. Dans une approche prudente, il est proposé de fonder la projection pour 2023 sur les consommations de 2021 minorées de 2%. Cette méthode aboutit à un total d'environ 33 Mm³. Ce total se répartit entre les tranches de la façon suivante :



- 3) Le **calendrier de reversement**. Ce calendrier est prévu de façon trimestrielle par le contrat de DSP.
Après la phase de montée en puissance en 2022, Sénéo devrait percevoir l'équivalent de 12 mois de recettes en 2023.
- 4) Le taux d'impayés au 31 décembre sur les factures de l'année. Une hypothèse de 3% a été retenue¹.

Ces différentes hypothèses aboutissent à une prévision de recettes tarifaires d'environ 11 272 k€ en 2023.

Les autres recettes issues de la DSP

Les recettes d'exploitation issues de la DSP pour l'année 2023 ne sont pas parfaitement prévisibles mais elles peuvent être estimées :

- Les **redevances de mise à disposition des biens** : pour exploiter le service de l'eau sur notre territoire, le Syndicat met à disposition du délégataire, contre redevance, un ensemble de bâtiments (magasin, centre technique, bureaux, logements). De cette mise à disposition, en 2023, le Syndicat tirera une recette estimée à environ 720 k€.
- Le **fonds de performance** : le contrat de DSP prévoit la constitution d'un fonds performance à hauteur de 2% du chiffre d'affaires. Le délégataire en perçoit une partie selon l'atteinte d'obligations de performance (technique, serviciel, écologique). Le Syndicat peut faire le choix de récupérer la partie restante. Cette répartition n'est connue qu'en fin de 1^{er} trimestre de l'année suivante mais des estimations sont possibles. Sur la base d'une hypothèse de chiffre d'affaires stable à environ 55 M€, le montant du fonds peut être estimé à environ 1,1 M€. Ainsi, en fonction du niveau de performance atteint par le délégataire, le Syndicat percevrait la recette suivante :

Niveau de performance atteint par le délégataire	Part du fonds reversée à Sénéo	Montant estimé du fonds	Part Sénéo
40%	60%	1 100 k€	660 k€

¹ Le taux ici utilisé n'est pas exactement l'équivalent du « taux d'impayés » réglementaire utilisé annuellement dans le cadre de la DSP : le taux réglementaire correspond en effet au montant des créances impayées rapporté aux factures de l'année n-1, et non de l'année n comme ici.

Niveau de performance atteint par le délégataire	Part du fonds reversée à Sénéo	Montant estimé du fonds	Part Sénéo
50%	50%		550 k€
60%	40%		440 k€

En 2022, la recette pour Sénéo liée au fonds performance s'est établie à 522 k€. Sénéo a également perçu en 2022 des pénalités pour un total de 215 k€.

Dans une approche prudente, **il est proposé de prévoir une recette de 440 k€ pour le fonds performance (soit une performance de 60% du délégataire) et aucune recette de pénalité.**

Le financement des investissements

L'autofinancement

Les recettes d'exploitation présentées précédemment seront bien supérieures aux dépenses de fonctionnement prévisionnelles, de telle sorte que Sénéo pourra autofinancer une partie de ses investissements.

Cet autofinancement augmentera très fortement par rapport aux années précédentes grâce à la mise en place de la part collectivité.

Les subventions

Le Syndicat travaille à l'obtention de subventions par l'Agence de l'eau pour financer une partie de ses travaux. L'éligibilité de tout ou partie des opérations, les assiettes et les taux retenus ne sont pas connus mais une recette de 400 k€ est prévue dans les orientations budgétaires après la signature d'une convention de subvention avec l'Agence de l'eau pour les travaux menés au rond-point des Bergères.

Le report des excédents

Les résultats de l'exercice 2022 seront reportés en 2023.

Le montant de ces résultats ne sera pas connu lors de l'adoption du budget primitif. Ils seront intégrés au budget dans le cadre d'un Budget Supplémentaire, qui sera adopté début 2023 après l'adoption du Compte Administratif 2022.

D'après la situation comptable du Syndicat au mois de septembre, les résultats devraient être excédentaires en fin d'exercice, ce qui permettra de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Les produits de cession d'actifs

Le Syndicat est propriétaire d'un terrain et de construction sur un site situé rue des Bas à Gennevilliers. Ces biens ne sont utilisés ni par le Syndicat ni par Suez. Leur cession est envisagée par le Syndicat mais elle n'a pas encore abouti, notamment du fait de la crise du Covid-19 et des aménagements en cours autour de la ZAC des Agnettes. La vente générerait pour le Syndicat une recette exceptionnelle qu'il pourra affecter au financement de ses investissements. A ce stade, aucune recette n'est intégrée aux orientations budgétaires.



L'emprunt

Le budget primitif comportera un montant d'emprunt nécessaire à son équilibre. Toutefois, l'intégration des résultats de clôture de 2022 dans le cadre du Budget Supplémentaire permettra de fortement réduire cette prévision d'emprunt.

3. Focus sur les ressources humaines du Syndicat

Au tableau des effectifs, l'équipe administrative se compose de 13 emplois permanents, dont 1 vacant, et 2 emplois non permanents. Parmi ces postes, 11 postes relèvent de la catégorie A (dont 1 vacant), 1 poste de catégorie C et 1 poste d'alternance. L'ancienneté moyenne des recrutements est de 2 ans et 7 mois, et l'âge moyen de l'équipe est de 33 ans et 9 mois.

Pour compléter la description de l'effectif, au sujet de la parité, l'équipe est composée de 8 hommes et 5 femmes. Une attention toute particulière devra être portée lors des prochains recrutements. Au niveau de l'organisation des moyens, l'ensemble de l'équipe travaille à 37 heures hebdomadaires et respecte donc les obligations de volumes horaires annuels de 1607 heures. Le budget des ressources humaines représentera une enveloppe de 960 k€ pour les rémunérations des agents et 120 k€ pour les indemnités des élus.

En 2023, conformément à la GPEC votée en juin 2021, il est prévu la création d'un poste de secrétariat qui sera débattu en milieu d'année 2023. De plus, le Syndicat prévoit la possibilité de faire appel à des emplois non permanents composés de 2 stagiaires (bac+4 et au-delà) et d'un(e) alternant(e) (bac+2 et au-delà).

4. Focus sur la gestion de la dette

L'encours de dette de Sénéo s'élèvera à 9,48 M€ au 31/12/2022, soit moins de 16 € par habitant. En 2023, la charge des intérêts s'élèvera à 79 k€. Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élèvera à 424 k€. Le service de la dette augmente donc sensiblement par rapport aux années précédentes du fait du début du remboursement de l'emprunt de 9,2 M€ contracté en 2021. A cette dette existante s'ajoutera d'éventuels emprunts nouveaux en 2023. Le Budget Primitif prévoira un besoin d'emprunt mais ce dernier sera très limité voire nul après l'intégration des reports de 2022.

3. POINT D'INFORMATION – LISTE DES ACTES SIGNES PAR DELEGATION

Sujet présenté par Mme FISCHER

Les délégués syndicaux sont informés des actes signés par le Président et, par délégation, les vice-présidents.

Les actes signés par délégation sont les suivants :

Intitulé de l'acte	Date	Signataire
Convention d'application pour l'imputation du projet « Détection d'ouverture de vannes sur le réseau de Sénéo » au Fonds Innovation	01/06/2022	P. D'ESTAINOT
Convention d'autorisation de travaux pour le dévoiement d'un réseau d'eau potable dans le cadre de la création de la gare des Agnettes (ligne 15 ouest) entre Sénéo, la Ville de Gennevilliers, Gennevilliers Habitat et Suez	04/08/2022	R. PIAT par délégation de F. CASY